

De la Vaccination.

LECTURE FAITE DEVANT L'INSTITUT-MÉDICAL PAR
J. EMERY CODERRE, M. D.

Mr. le Président.

MM. les Membres de l'Institut-Médical.

Le sujet que je vais traiter est trop important pour ne pas mériter toute votre attention. Je ne crois pas pouvoir convertir les partisans de la vaccine à mes opinions, ni les engager à modifier leur pratique au sujet de la vaccination; je désire seulement vous entretenir quelques instants sur les études que vous faites en ce moment et qui se rapportent à la pratique de la vaccination, afin de vous engager à l'étudier et à vous convaincre de son efficacité avant de la pratiquer.

Depuis quelque temps le public a été laissé dans un état de malaise, de crainte même, par les rapports publiés dans les journaux sur les ravages faits par la variole (*picotte ou petite vérole*). Ces rapports ont été sans doute fournis par les vaccinateurs de la corporation, et selon eux la picotte sévit avec intensité dans les différents quartiers de la cité.

Les victimes que la variole fait tous les ans nous font voir que cette maladie en devenant *endémique* n'a rien perdu de son caractère *épidémique*, malgré les efforts faits au moyen de la vaccination pour en arrêter les progrès.

La variole a certainement pris un développement et des proportions d'autant plus grandes, je crois, qu'on a le plus vacciné depuis quelques années. (1).

La vaccination, recommandée et adoptée, presque partout, comme un moyen de préservation contre les effets si redoutables de la variole, a été bien loin de répondre à la confiance que l'on a généralement dans cette pratique.

Depuis quelques années, la vaccination a été pratiquée sous la direction des autorités civiles et de cela, j'ose le dire, sans aucun bon résultat. Plusieurs enfants après avoir été vaccinés ont contracté la variole; quelques uns ont été atteints d'ulcères indolents, *scrofuleux* même *syphilitiques*; d'autres sont morts des suites de la vaccine.

La variole, dans mon humble opinion, exerce ses ravages indistinctement parmi ceux qui ont été vaccinés comme parmi ceux qui ne l'ont pas été. Depuis quelques années l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu et ma pratique privée m'ont fourni de nombreuses occasions d'établir que le plus grand nombre de ceux qui avaient eu la picotte avaient été vaccinés.

Le vaccin, je crois, est dégénéré, et comme tel il ne nous préserve pas des effets de la variole; il a souvent produit de mauvais résultats que j'attribue plus particulièrement à sa mauvaise qualité.

Il serait préférable que le médecin fasse et communique les observations qui lui sont fournies dans sa pratique sur les résultats de la vaccination et de la variole. Nous aurions alors des rapports publiés, dégagés de tout intérêt personnel et non des réclames.

L'article publié par le *Herald* de Montréal du 2 Janvier dernier sur les effets de la *picotte* et de la *vaccination*, fait ou suggéré probablement par l'un des vaccinateurs, se termine en *sollicitant une augmentation d'honoraires* pour visites à domicile, alors pourquoi ne pas demander de suite que la loi soit amendée, aux fins d'assurer, aux vaccinateurs, une place au sein du *Conseil Municipal*, avec des honoraires proportionnés aux services qu'ils rendraient à la cité.

Les renseignements fournis au *Herald* par le Dr. Brown, l'un des vaccinateurs, sur la *picotte* et la *vaccination*, sont inexacts quant à l'Hôtel-Dieu: le nombre de personnes mortes de la *picotte* est de treize au lieu de huit tel que publié. Sur cent un cas traités à cet Hôpital depuis le 1er Mai 1867 jusqu'au 27 Décembre 1868, la plupart avaient été vaccinés, surtout parmi les femmes. Ces observations nous font suffisamment voir que les personnes vaccinées n'ont pas été épargnées, cette année, par la variole, malgré tous les efforts qu'on a fait au moyen de la vaccine pour diminuer ou arrêter les progrès de cette maladie.

La vaccination n'a donc pas produit le résultat qu'on en attendait. Depuis plusieurs années on a vacciné beaucoup plus de personnes et cependant la variole a augmenté et fait aujourd'hui de plus en plus de ravages; elle semble même porter le défi au vaccin et aux vaccinateurs. Si par la vaccination on ne peut être préservé des effets de la variole, alors pourquoi vaccine-t-on? Ne craint-on pas d'inoculer dans la constitution de jeunes en-

fants, le germe d'une maladie plus grave que celle que l'on veut éviter, et cela sous prétexte que la loi l'exige? Encore ici le vaccin *dégénéré* ne pourrait-il pas favoriser le développement de la variole et même la propager?

Le vaccin, le *Cow-Pox*, des anglais, véru anti-varioloque, est susceptible de se transmettre en passant de la vache à l'homme et, je crois, de prendre le caractère *épidémique* et de former un centre d'infection.

L'anthrax malin ou pestilential (*charbon, carbunculus*) maladie essentiellement virulente, propre aux animaux domestiques, se transmet à l'homme par contagion; cependant cette maladie prend quelque fois le caractère d'épidémie et est alors appelée *fièvre charbonneuse*; elle est ordinairement épidémiologique, mais elle atteint l'homme également. Chaque fois qu'il y a un centre d'infection, un peu considérable, comme dans les cas de variole, la maladie peut se développer et se communiquer rapidement. Le virus-vaccin, en perdant ses qualités anti-varioloques, ne deviendrait et ne formerait-il pas un centre d'infection varioloque, d'où la maladie se répandrait dans les différents quartiers soumis à son action, au moyen de la vaccination? L'état actuel de la cité me paraît donner raison à cette supposition ou question, que je soumetts à la profession, et tous ceux qui voudront observer sans préjugés les effets produits par la vaccination arriveront à la même conclusion que moi: — que le vaccin tel qu'employé ici n'a pas été sans influence sur le développement de la variole. On a certainement plus vacciné de personnes depuis quelques années qu'autrefois et malgré cela les ravages de la variole se sont étendus avec plus de rapidité, si la vaccination ne nous préserve point des effets de la variole, il ne s'en suit pas qu'elle soit en même temps sans danger pour les enfants et ceux qui y sont soumis! On peut introduire dans la constitution d'un enfant sain, le germe d'une maladie tuberculeuse, scrofuleuse ou même syphilitique, avec un vaccin provenant de personnes affectées de ces maladies; il y aurait encore le danger, à mon sens, de hâter le développement de certaines maladies tuberculeuses restées jusqu'alors à l'état latent. La mort même a été dans bien des cas le résultat immédiat d'une vaccination imprudente. Il y a des médecins qui ont employé du vaccin mauvais provenant probablement d'enfants scrofuleux, d'autres ont vacciné des enfants malades.

J'extrait de mes observations, les cas suivants pour appuyer et justifier mon opinion, quant aux résultats inefficaces, ou même dangereux de la vaccination, telle que pratiquée ici par quelques médecins:—Les enfants de MM. P... et B... sont morts des suites de la vaccination; le Dr. D... a vu également mourir des enfants des suites de la vaccination. Il a aussi plusieurs fois donné ses soins à des enfants atteints d'ulcères d'une nature maligne, syphilitique même qui n'ont été guéris, que sous l'effet d'un traitement mercuriel. J'ai soigné moi-même des enfants atteints d'ulcères indolents et scrofuleux survenus à la suite de la vaccination; j'ai plusieurs exemples de ces cas; d'autres atteints d'érysipèle phlegmoneux du bras et de toute la partie supérieure du corps correspondant au bras inoculé avec le vaccin. Il y a quelques années j'avais vacciné avec le même vaccin cinq enfants appartenant à quatre familles différentes et tous furent atteints d'une large pustule avec de petites pustules au bras et au visage; quatre de ces enfants sont morts depuis avant d'avoir atteint l'âge de deux ans et demi. Et, si l'on consulte les rapports des enterrements publiés de temps à autre, on est alarmé du chiffre élevé des décès, chez les enfants depuis quelques années. La plupart succombent aux affections tuberculeuses des poudrons ou des lymphatiques (le carreau) ou aux scrofules.

Une autre question très importante se présente maintenant et que je soumetts encore à la profession: les enfants soumis à l'action du vaccin *dégénéré* ne seraient-ils pas plus exposés ou susceptibles même de prendre les maladies auxquelles je viens de faire allusion?

Et je crois qu'une grande partie des décès enregistrés sont les résultats d'une vaccination pratiquée imprudemment.

Je vais encore extraire de mes observations les plus récentes, les quelques cas de *picotte* suivants, afin de vous démontrer que l'action préservative de la vaccine n'est pas très certaine: sur soixante-et-onze cas, cinquante-trois avaient été vaccinés et dix-huit ne l'avaient pas été: seize sont morts dont onze vaccinés et cinq non vaccinés. En ajoutant deux cas de mort des suites de la vaccine, nous avons treize victimes vaccinées, sur cinquante-cinq cas de *picotte* et cinq sur dix-huit non vaccinés.

Récapitulation.—1^{er} cas de *picotte* l'enfant de M. F..., âgé de 3 ou 4 ans, vacciné, mort;

2^{me} L'enfant de M. L..., âgé de 6 ou 7 ans, vacciné, mort;

3^{me} Trois cas de *picotte*, les enfants de M. A..., vaccinés, un de mort;

4^{me} Un enfant de M. D..., non vacciné, *picotte* bénigne;

5^{me} Trois enfants de M. P..., non vaccinés, *picotte* maligne; un des trois est mort âgé de deux ans et demi;

6^{me} Deux enfants de M. L. D..., non vaccinés, *picotte* maligne, un de mort, âgé de cinq ans.

7^{me} Deux enfants de M. L... âgés de 3 et 6 ans; un vacciné et l'autre non vacciné, *picotte* bénigne chez les deux;

8^{me} Un enfant de M. C..., âgé de 4 ans, non vacciné, *picotte* maligne.

9^{me} Un enfant à T..., âgé de 4 ans, non vacciné, *picotte* bénigne;

10^{me} Deux enfants à M. D..., âgés de 4 et 6 ans, vaccinés, *picotte* bénigne.

11^{me} Un enfant à M. G..., âgé d'un an; non vacciné, *picotte* maligne, mort;

12^{me} Trois enfants de M. H..., vaccinés, *picotte* bénigne. Le plus jeune, âgé de 27 mois, est mort, mais je ne puis attribuer la mort à la *picotte*, vu qu'il était atteint du carreau, maladie tuberculeuse des lymphatiques, survenue après la vaccination.

13^{me} Une femme âgée de 30 ans, vaccinée, *picotte* maligne;

14^{me} Un garçon, L..., âgé de 19 ans, vacciné, *picotte* maligne (confluente);

15^{me} Un garçon âgé de 20 ans, vacciné, *picotte* maligne (confluente);

16^{me} Une fille âgée de 15 ans, non vaccinée, *picotte* maligne (confluente), encore sous traitement;

17^{me} Mademoiselle C... âgée de 19 ans, vaccinée, *picotte* bénigne (discrete);

18^{me} Mad. D. G... âgée de 19 ans, vaccinée, *picotte* maligne (confluente), encore sous traitement.

19^{me} Un enfant à M. G... âgé de 9 à 10 mois, vacciné, *picotte* discrete (bénigne);

20^{me} Un enfant à M. F... âgé de 4 ans, vacciné, *picotte* maligne (confluente);

21^{me} Un enfant à M. M... vacciné, *picotte* maligne (confluente)—mort.

22^{me} Trois enfants à M. D... deux de vaccinés, *picotte* bénigne (discrete); un non vacciné, *picotte* maligne—mort.

23^{me} Un enfant à M. D... âgé de un an environ, non vacciné, *picotte* bénigne (discrete);

24^{me} Un enfant à M. P... âgé de 5 ans, non vacciné, *picotte* bénigne.

25^{me} Un garçon, âgé de 17 ans, vacciné, *picotte* bénigne (discrete);

26^{me} Deux enfants à M. R... vaccinés, *picotte* bénigne (discrete);

27^{me} Deux enfants à M. A... âgés de 8 et 10 ans, vaccinés, *picotte* maligne (confluente) des plus graves; l'un d'eux a des abcès froids, et est encore très mal.

28^{me} Deux enfants à M. L... un âgé de 6 ou 7 ans, vacciné, *picotte* maligne (confluente), et l'autre de 9 à 10 mois, non vacciné, *picotte*—mort.

29^{me} Trois enfants à M. R... vaccinés, *picotte* bénigne (discrete);

30^{me} Deux enfants à M. V... vaccinés, *picotte* maligne (confluente)—un de mort.

31^{me} Quatre enfants à M. L... vaccinés, *picotte* bénigne.

32^{me} Trois enfants à M. S... âgés de 2, 5 et 7 ans, vaccinés, *picotte* maligne (confluente); celui de 2 ans est mort.

33^{me} Sept autres cas de *picotte* maligne, dans la même famille (enfants de M. P. T... vaccinés); deux sont morts.

34^{me} Cinq enfants à M. A. T... âgés de un, trois, quatre, six et neuf ans, quatre non vaccinés et un vacciné qui, avec deux des autres, avaient la *picotte* pour la deuxième fois.

35^{me} Deux enfants à M. A. C... vaccinés, *picotte* maligne—un de mort.

36^{me} Deux enfants à M. — âgés de 3 à 5 ans, vaccinés, *picotte* maligne—un de mort.

37^{me} Un enfant à M. B... vacciné, *picotte* maligne (confluente).

Depuis que ces observations ont été faites, j'ai eu plusieurs cas de variole, et encore ici les personnes avaient été vaccinées. Maintenant la différence qu'il y a relativement au décès, en faveur de ceux qui ont été vaccinés est trop peu marquée, pour exposer ainsi les enfants à prendre le germe d'une maladie maligne et contagieuse par l'inoculation du vaccin dégénéré ou provenant d'individus malades.

Afin de vous démontrer davantage qu'on ne doit pas apporter trop de confiance dans l'action anti-varioloque du vaccin, je citerai encore quelques cas de *picotte*.—Le fils aîné de M. B... vacciné à l'âge de six mois, eut une cinquantaine de grains ou pustules de vaccin. Dix-huit mois plus tard il contractait, de son frère qui avait été inoculé avec le virus vario-

lique, la variole, qui fut des plus malignes. Ce qu'il y a de remarquable dans ce cas, c'est que celui qui avait été *inoculé* n'eut que quelques grains de *picotte*. Un autre cas: Dernièrement un enfant de quatre ans, vacciné, prit la variole et il en eut beaucoup: son frère, âgé de 4 ou 5 mois, non vacciné, la contracta, et il n'en eut que très peu, quelques grains seulement. Un autre exemple semblable s'est aussi présenté ces jours derniers dans ma pratique. Où donc est l'action préservative de la vaccine, dans les différents cas que je viens de mentionner?

Maintenant je vais passer aux recommandations des vaccinateurs. Les propositions faites à la population en masse (*sic*) de se faire vacciner, ne me paraissent pas prudentes et si elles étaient suivies, l'épidémie se propagerait au lieu de diminuer. La preuve la plus forte que je puisse apporter à l'appui de cet avis, est le résultat actuel de la vaccination et de l'état sanitaire de la cité: malgré toute la vigilance des officiers de santé, il y a plus de cas de *picottes* que les années précédentes.

Quint à renouveler la vaccination tous les sept ans, cette pratique me paraît plutôt une affaire de *spéculation*, que d'utilité publique. Si la vaccine est réellement anti-varioloque, il n'est pas nécessaire de la renouveler tous les sept ans, et si elle ne l'est pas, à quoi bon la donner?

Maintenant est-il prudent de vacciner dans un temps d'épidémie? Non; surtout durant une épidémie varioloque, la fièvre du vaccin dégénéré peut favoriser le développement de la variole, maladie essentiellement épidémique; la cause est insaisissable; son véhicule est l'air et toute cause disposante comme l'est la fièvre du vaccin, peut déterminer le développement de cette maladie.—La vaccination n'est pas probablement étrangère au développement de la variole, qui sévit actuellement dans plusieurs de nos campagnes et ici dans la cité. M. G... fit revacciner ses enfants, vers le quinze de janvier dernier: l'un âgé de 10 ans, (garçon), et l'autre âgée de sept ans et demi (fillette). Sur celle-ci le vaccin prit et produisit deux pustules avec les caractères qui leur sont propres: sept à huit jours après l'inoculation du vaccin, (vers le 22 janvier), l'éruption de la variole se déclara, et aujourd'hui (30) les pustules varioliques sont remplies. Je dois en même temps constater que c'est un cas de *picotte* est bénigne. Il est très probable que la fièvre du vaccin a disposé cette enfant à contracter la variole. Sur le petit garçon, le vaccin n'a pas pris.

En attaquant la pratique de la vaccination, je m'attends bien à être contredit par les partisans de la vaccine quand même; mais que chaque médecin fasse rapport sur les différents cas qui se sont présentés à son observation, et je n'ai aucun doute qu'on arrivera à des conclusions qui, je crois, contribueront à modifier l'opinion qu'on a généralement sur la valeur de la vaccination. Tout rapport qui n'a pas pour base l'expérience de la pratique ne peut, selon moi, servir dans l'adoption de mesures qui pourraient être prises contre telle ou telle maladie. Je n'attache aucune importance aux recommandations des vaccinateurs; je n'ai que peu de confiance dans l'action préservative de la vaccine, et je ne suis pas le premier qui élève des doutes sur son efficacité.

Voici ce que disait Nysten (Dict. de Méd.): " Dans les premiers temps qui ont suivi la découverte de la vaccine, on a cru que c'était un préservatif absolu de la petite vérole. Mais, à mesure que le temps a marché, et que les épidémies varioloques ont survénues, on a reconnu que ce n'était qu'un préservatif relatif."

Je me résume: Sur 71 personnes atteintes de variole, 53 avaient été vaccinées, 18 ne l'avaient pas été; seize sont mortes, dont 11 vaccinées et cinq non vaccinées; en ajoutant deux enfants morts des suites de la vaccination, nous avons donc treize victimes sur 55 cas de variole, malgré que la vaccine eut été inoculée avec succès. Par la vaccination, il y a un danger éminent d'introduire dans la constitution d'un enfant le germe d'une affection soit tuberculeuse, ou scrofuleuse, ou même syphilitique. Durant une épidémie varioloque, il n'est pas prudent de pratiquer la vaccination, celle-ci peut disposer le personne vacciné à contracter la fièvre de la variole. Le plus grand nombre des personnes qui ont été atteintes de la variole, trois sur quatre au moins, n'avaient été vaccinées. La gravité des cas s'est rencontrée également sérieuse chez les uns comme chez les autres; que la vaccination telle que pratiquée ici, n'est point préservative de la variole. Enfin dans les circonstances actuelles, elle serait dangereuse plutôt qu'utile au public.

Montréal, 6 fév. 1869.

(1) D'après les rapports des médecins vaccinateurs fournis au Greffier de la cité, le nombre de personnes vaccinées en 1863 a été de 1093 et en 1868 de 2058.

P 614.474
C 648.8